



Aménagement des horaires d'ouverture : notre avenir est en jeu !

Le 15 janvier dernier, à l'occasion de la reconvoction du CTL « suppressions d'emplois » boycotté par les représentants du personnel, à l'appel des organisations syndicales CGT, Solidaires, CDFT et FO du département, plus de 100 agents se sont mobilisés. Ils ont interpellé le DRFIP sur les restructurations, les suppressions d'emplois et l'aménagement des horaires d'ouverture des services et des postes.

Ensuite, la DRFIP 35 a consulté les agents sur « l'aménagement des horaires des services du département » par le biais des chefs de service.

La circulaire nationale du 22 octobre précise que les horaires d'ouverture des sites ne figureront plus sur tous les documents adressés aux contribuables, mais seulement sur le site *impôts.gouv* qui présentera les horaires de chaque service. Ces derniers pourront être modulés tout au long de l'année. Une réduction importante des horaires d'ouverture est prévue (16h ou 24h hebdo). La circulaire a été reprise dans la note DRFIP du 17/12/2014 N°83/2014.

Lors du CTL du 29 janvier 2015, les organisations syndicales ont remis une partie des pétitions qu'elles avaient initiées exigeant le retrait de la note de la direction. Mais le Directeur s'entête.

Alors que le nombre d'usagers reçus est en augmentation incessante, alors que le nombre de demandes de délais de paiement et de remises gracieuses explose... la fermeture de l'accueil n'est qu'une conséquence nouvelle des politiques de suppressions d'emplois.

Pour M. Cano, la DGFIP doit s'adapter. Les courriels,

les Centres impôts service (CIS), les Centres de prélèvement service (CPS), les Centres de contact (CDC) participent à cette adaptation et permettent l'amélioration des conditions de travail des agents.

Mais la réalité est toute autre : les usagers (particuliers et professionnels) qui ne seront pas reçus le jour de fermeture et n'auront pas pu joindre leur service, reviendront ou rappelleront un autre jour et satureront les BALF. Et qui fera alors les frais de la colère de ces usagers ?

Personne n'est dupe, au nom du tout numérique, il s'agit de préparer le terrain aux fusions-restructurations de la Démarche stratégique : fusions des SIP et SIE, plates-formes téléphoniques (centre de contact) et aux fermetures de postes.

Il s'agit de se débarrasser de l'accueil physique et téléphonique pour continuer les suppressions d'emplois.

Le fait que le directeur n'ait cessé de mettre en avant l'exemple de la CAF n'est pas neutre : ce service ne reçoit plus que sur rendez-vous.

Chacun mesure l'impact de telles restructurations sur les conditions de travail et le service public. L'aménagement des horaires constitue pour le DRFIP un passage obligé pour son plan de restructurations. C'est bien pourquoi, à ce jour, il refuse de dévoiler son plan d'adaptation du réseau pour la période 2016-2018.

C'est pourquoi l'exigence du retrait de la note DRFIP est un combat essentiel pour la défense de nos conditions de travail, nos emplois, nos missions et le service public.

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, CFDT et FO se sont réunies lundi 2 mars et ont décidé :

- **une pétition à destination du public : « Usagers des Finances publiques, demain vous trouverez porte close », pour exiger le retrait de la note du DRFIP et le maintien des horaires d'ouverture, avec le personnel en nombre suffisant ;**
- **la tenue d'Assemblées Générales des agents le mardi 17 mars ;**
- **une conférence de presse le même jour avec Communiqué de presse ;**
- **une adresse aux élus du département,**
- **une banderole commune : « NON À LA FERMETURE DES ACCUEILS AUX FINANCES PUBLIQUES ».**

TOUS EN AG LE 17 MARS POUR DÉCIDER ENSEMBLE

Vitré – Redon – Fougères : 10h00 | Montfort – Rennes – St-Malo : 14h00